

Le budget prévisionnel 2021

Le 22 mars, le conseil municipal a voté le budget de la ville qui prévoit les recettes et les dépenses de l'année 2021. Pour cette année encore, l'équipe municipale réaffirme sa détermination à maintenir l'effort d'économie budgétaire et d'optimisation des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi que sans augmentation d'impôts pour la douzième année consécutive, plus de 3 millions d'euros sont investis grâce aux excédents importants dégagés depuis 2015.

0% d'augmentation des taux d'imposition depuis 12 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation et perd de fait son pouvoir de taux. En remplacement, celle-ci perçoit l'intégralité du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département.

Le nouveau taux de la commune est de 38,65% (taux commune + taux Conseil Départemental).



Quelques chiffres en un coup d'œil

Section de fonctionnement

5 118 951 €

Le fonctionnement regroupe toutes les dépenses de la commune pour assurer les services aux habitants ainsi que les recettes issues de la fiscalité locale et des subventions perçues par la ville.

Section d'investissement

4 353 500 €

Les gros travaux et l'achat de matériels constituent les dépenses d'investissement, les recettes sont générées par l'autofinancement dégagé par la commune et éventuellement par des emprunts.

Opérations d'ordre

4 881 049 €

Ces opérations ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement. Des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à une autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

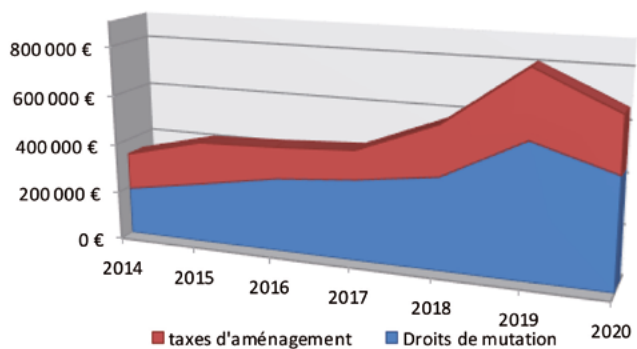
Epargne

2 060 500 €

C'est la somme que la ville parvient à dégager grâce aux économies réalisées depuis 2015. Cela lui permet d'investir tout en limitant les emprunts.

Budget TOTAL
16 414 000 €

Zoom sur la taxe d'aménagement et les droits de mutation



La taxe d'aménagement est perçue au regard des surfaces de construction déclarées dans les permis de construire et déclarations préalables.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est réglée par les acheteurs immobiliers en fonction de la valeur de vente des terrains ou bâtiments ayant fait l'objet d'une transaction.

RECETTES



DÉPENSES



Les principales subventions directes aux associations

Sportives	36 000 €
Culturelles & loisirs	11 000 €
Educatives	29 000 €
Caritatives & sociales	1 800 €
Diverses	1 500 €

Dans le contexte de la crise sanitaire, la municipalité reconnaît le rôle incontournable du monde associatif. C'est pourquoi les subventions 2021 sont reconduites à l'identique.

Par ailleurs, c'est près de 80 000 € d'aides matérielles et logistiques qui sont consacrées au monde associatif chaque année.

Les investissements 2021

Grâce à une capacité d'autofinancement significative, Ploeren peut continuer à financer un programme d'investissements de 3 millions d'euros, comprenant des opérations de travaux (*chapelle de Beléan, Triskell, aire de jeux, extension du restaurant scolaire, voirie*) et le renouvellement du matériel et des moyens nécessaires aux services.

Un suréquilibre d'investissement* de 2 millions d'euros est réservé pour l'opération du Raquer (réalisation d'une opération d'habitat, d'une aire de loisirs et création d'une nouvelle voie reliant les routes actuelles d'Arradon et Baden).

** dans l'impossibilité d'emprunter avec une dette de plus de 13 millions d'euros, Ploeren ne peut, raisonnablement, investir que sur des fonds propres.*

Urbanisme et affaires foncières

- Etudes et acquisition de terrains de l'opération du Raquer
- Modification du PLU

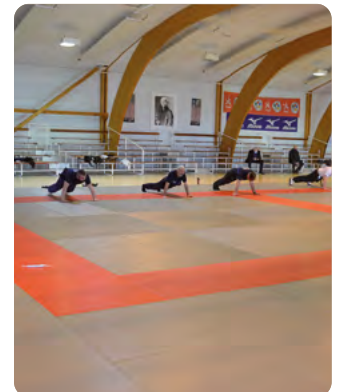
Dépenses : 426 904 €



Aménagement des bâtiments communaux

- Travaux d'isolation au SPI
- Luminaires et tatamis du Dojo au Raquer
- Sécurité et accessibilité des ERP
- Mise aux normes des bâtiments communaux
- Réfection des peintures au Kreisker
- Aire de jeux et revêtement de sol au Raquer
- Travaux intérieurs (faux plafonds et peinture à la Passerelle)

Dépenses : 442 302 €



Stade et équipements sportifs

- Renouvellement des aires de jeux du stade Le Douarin
- Entretien des stades

Dépenses : 59 000 €



Education et jeunesse

- Extension du restaurant solaire
- 3^e tranche de rénovation de l'école G.Brassens
- Renouvellement mobilier et informatique
- Panneaux acoustiques au restaurant scolaire
- Evolution du portail internet « e-famille »
- Equipement informatique de l'école privée Ker Anna*

**Dans le cadre du plan de relance (appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires)*

Dépenses : 516 031 €



Patrimoine et environnement

- Réhabilitation de la chapelle de Béléan
- Aménagement de sentiers
- Aménagement du sous-bois rue Etienne Jodelle

Dépenses : 217 600 €



Equipements communaux

- Renouvellement de 2 véhicules utilitaires
- Evolution du logiciel de gestion des ressources humaines
- Remplacement des isolements pour les élections
- Mobiliers salle du conseil et mariages
- Equipements informatiques des services
- Matériels d'entretien des locaux
- Renouvellement des matériels des services techniques

Dépenses : 245 543 €



Travaux de voirie et réseaux

- Entretien de la voirie communale
- Evolution de l'éclairage public
- Signalisation routière et de sécurité
- Réfection des trottoirs rue Tabarly
- Maitrise d'oeuvre (élaboration d'un plan pluriannuel d'entretien des 70 km de voirie)

Dépenses : 642 208 €



Culture et évènementiel

- Rénovation et aménagement de l'espace culturel
- Evolution du site internet

Dépenses : 417 186 €



« Face aux conséquences sociales et économiques à court et moyen terme de la crise sanitaire et à la nécessité de toujours améliorer le service rendu, nous devons poursuivre notre démarche d'économie et d'optimisation des dépenses. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré ce budget 2021 puisque nos dépenses de fonctionnement sont contenues et n'augmentent que de 1%.

Comme les années précédentes, les investissements sont financés exclusivement par l'autofinancement, c'est-à-dire sans recours à l'emprunt. Le tout se faisant sans augmentation d'impôts pour la douzième année consécutive. »

Bernard RIBAUD adjoint aux finances